



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 7977

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport : 23.//6.109.04			
Concerne :  contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique  Type d'habitation : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique  Type d'habitation : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique			
Demandeur: CeltiGREEN - SERAINE			
FAM de FAM de River Marie de A/C/			
Adresse de la visite: Aleman fello de l'installation:			
Date de visite : Rolle Date d'émission : Le la Cheréférences client :			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 🔎 276 bis et dérogations 🔎 271 bis 🗅 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation / Protection générale du branchement			
□3N400 V □3x230V □2x230V □1N400V Nombre de tableaux :  nombre de circuits terminaux :			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	13/1	X	uorog.
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	1	X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement d à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	des dispositifs	107.2	
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	×		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et	de la		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogation		-	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : P I	VIΩ		
Résistance de dispersion de la prise de terre :<Ω	X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.  Manquements / Notes :			
wanquements / Notes .			
* Moseure de pour e les pres for pour foir son			
* Absence de plan é lectre que les plans per son Sere place ne correspondent pes à la réal le			
* Reboucher les espèces Vaccourts dons le cof			
Conclusion:			
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.LE. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans			
le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
Conclusion:  L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prechain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.  Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur:  Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL.  CUFFARO  Nom et visa du demandeur pour réception:			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL	Nom et visa du demandeur pour réception :		0215
Domonico	www.certigreen.be		- V8

1/2

SOCOTEC BB GIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinave 01/63 - B 101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be